

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019 - Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller le 22 janvier 2019. L'an deux mil dix-neuf le trente et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU Philippe**, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. **RALLU Philippe** — **MONNIER Pascal** - **GESLIN Daniel** –
Mme **BEUCHER Sylvie** – MM. **MOUETAUX Patrick** – **DORNEAU Jean-Marc** - **BOULAY Gérard** – **CHEMIN Loïc** - Mme **TROCHERIE Arlette** -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. **BOBLET Daniel** - Mme **BERT Florence** – M.
GAUTHIER Mickaël - Mme **PITOU Peggy** – M. **DUGUÉ Stéphane** –

ÉTAIT ABSENT : M. **COMMUN Cédric** -

M. BOBLET Daniel a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc.
Mme BERT Florence a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.
M. GAUTHIER Mickaël a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal.
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie.
M. DUGUÉ Stéphane a donné pouvoir à M. GESLIN Daniel

◆ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 20.12.2018

Soumis à délibération :

- Demande de subvention DETR pour travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la salle des Associations
- Créations de postes à pourvoir par voie d'avancement de grade :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Avenant convention SDIS relative au versement d'une compensation financière au titre de la disponibilité d'un agent territorial SPV
- Convention Satese du Département de la Sarthe pour l'assistance technique « Assainissement collectif » période 2019-2021

Non soumis à délibération :

- Dossier lagune
- Réforme de la gestion des listes électorales
- Fourrière animale ville du Mans
- Comité des fêtes
- 65^{ème} année de sacerdoce de M. l'Abbé Chevalier
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance :** Mme BEUCHER Sylvie est désignée secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 20 décembre 2018 :** le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS :

DELIBERATION N°D20190131-001 (Présents : 09 – Votants : 14 - Pour : 14)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est : **Mise en accessibilité et réhabilitation de la salle des Associations.** Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	22 807 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL (40 %)	15 204 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	38 011 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2019,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Calendrier de l'opération :

Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence (procédure de marché public dématérialisé car supérieur au seuil de 25 000 € ht) : début février

Attribution et notification des marchés : fin Mars / début avril

Démarrage des travaux : début mai

Fin de travaux : début juillet

La **salle des Associations** ne pourra donc être louée du **2 mai 2019 au 30 juin 2019** pour cause de travaux.

CREATIONS DE POSTES A POURVOIR PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE :

- **ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET**
- **ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

DELIBERATION N°D20190131-002 (Présents : 09 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal des possibilités d'avancement de grade d'agents communaux.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il propose en conséquence de procéder à la création des postes suivants :

- **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24 h / semaine) ;**
- **Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des postes sus-indiqués, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Ces postes seront pourvus par voie d'avancement de grade et se substitueront aux postes existants suivants, à compter de la date de nomination, par arrêté du Maire, des agents concernés :

- Adjoint administratif à temps non complet (24 h / semaine) ;
- Adjoint technique à temps complet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

➤ Incidence financière annuelle (salaires & charges) : 2850 €.

AVENANT CONVENTION SDIS RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE AU TITRE DE LA DISPONIBILITE D'UN AGENT TERRITORIAL SPV :

DELIBERATION N°D20190131-003 (Présents : 09 – Votants : 14 - Pour : 14)

Conformément à la délibération du 01.09.2011, M. **Vaillant** Hervé, agent communal, est mis à disposition du SDIS pendant son temps de travail, avec maintien de son salaire et bénéficie pour lui-même des vacances, la commune prétendant à ce titre, chaque année, à un dégrèvement sur sa contribution.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition d'avenant à la convention bipartite proposée par le SDIS de la Sarthe, relative au versement d'une compensation financière accordée au titre de la disponibilité d'agents territoriaux parallèlement sapeurs-pompiers volontaires.

Le montant de la compensation financière accordé en 2019 au titre des disponibilités offertes en 2017 s'élève à la somme de **922,96 €**. Cette somme sera revalorisée au regard du décompte de l'horaire effectué en 2017. Pour mémoire cette somme se compose d'une part fixe de 750 € par agent ayant autorisation d'absence, à laquelle s'ajoute une part variable en fonction du nombre d'heures d'intervention et du taux horaire chargé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention proposé et tous documents s'y rapportant.

CONVENTION SATESE DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » PERIODE 2019-2021 :

DELIBERATION N°D20190131-004 (Présents : 09 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le décret n°2007-1686 du 26 novembre 2007 qui régit l'intervention des départements, précise que les communes éligibles à l'assistance technique dans le domaine de l'eau (assainissement) sont les communes rurales dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5000 habitants.

Le Département de la Sarthe propose de reconduire la convention qui a pris fin au 31/12/2018, pour la période 2019-2021.

Le Maire fait part du projet de convention précisant les modalités de mise en œuvre de cette assistance technique et fixant la durée à 3 ans.

Le prix de la prestation proposée s'établit à 0,40 € par habitant par an avec un prix plancher de 100 € et un prix plafond de 1500 € par unité de traitement.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de continuer de faire appel au Département de la Sarthe pour une mission d'assistance technique à l'assainissement collectif,
- et autorise le Maire à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

DOSSIER LAGUNE (constat de fuites) :

L'expertise judiciaire débutera le 11 février 2019 à 14h00, en présence de toutes les parties convoquées par l'expert.

Pour mener à bien ces investigations, une nouvelle mise en vidange de la lagune - sans curage et sans plan d'épandage puisque réalisé l'an passé - a débuté le lundi 21 janvier, le by-pass ayant commencé dès le 18 janvier. Cette opération a été confiée à la Sté Valbé / Saur moyennant une prestation tarifaire de 2 550 € ht.

Après appel d'offres géré par l'expert, la Société Fonduouest, désignée comme sapiteur pour les investigations géotechniques, et la Sté Agetho retenue pour la réalisation des relevés topographiques, interviendront à partir du 11 février.

REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES :

Les nouvelles dispositions relatives à la mise en place du Répertoire Electorale Unique sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, mettant fin au principe de révision annuelle des liste électorales.

Les inscriptions seront possibles jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le jour du scrutin (transitoirement en 2019 jusqu'au 31 mars pour le scrutin des élections européennes).

Le Maire a désormais compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations. Un contrôle a posteriori est opéré par une commission de contrôle permanente, composée de conseillers municipaux et d'électeurs de la commune (représentation du Préfet et du Tribunal), et nommée par le Préfet sur proposition du Maire. Nomination en cours.

FOURRIERE ANIMALE VILLE DU MANS :

Le Maire fait part de la proposition de convention de la Ville du Mans pour l'hébergement (sans transport) des animaux capturés. Cette prestation gérée par Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, est actuellement confiée à la Sarl KIK sise Les Aulneaux (72600).

COMITE DES FETES :

La baisse de l'effectif de bénévoles, suite à trois démissions, conduit à mener une réflexion sur les événements organisés à adapter aux moyens en personne. Une réunion de bureau prévue à cet effet aura lieu le samedi 2 février.

Suivant le maintien ou pas de l'Assemblée communale le samedi soir, le maintien du feu d'artifice financé par la Commune sera rediscuté.

Un appel est lancé pour que tous ceux qui se sentent motivés par les animations du Comité puissent se faire connaître et viennent renforcer ses rangs, à titre de membre ou à titre de bénévoles sur les événements.

LES FOUS DU VOLANT : Mme Sylvie Beucher informe que lors de l'Assemblée Générale du 11 janvier dernier, les membres de l'association ont émis l'idée d'une rencontre sportive avec le Conseil municipal. Les membres présents étant partant, une date sera fixée en soirée.

65^{ème} ANNEE DE SACERDOCE DE L'ABBÉ CHEVALIER :

Une cérémonie d'anniversaire sera organisée le dimanche 28 juillet 2019, pour fêter la 65^{ème} année de sacerdoce de l'Abbé Chevalier qui fêtera par la même occasion son 90^{ème} anniversaire. Le Maire propose que la Commune mette gracieusement la salle polyvalente à disposition de la Paroisse et offre le vin d'honneur. Accord de principe du Conseil.

INFORMATIONS DIVERSES :

◆ **Travaux de voirie rue des Cytises** : l'entreprise Château est intervenue en urgence à la demande du Maire, le lundi 7 janvier, afin de résoudre un problème d'affaissement de chaussée qui présentait un danger.

◆ **Déploiement Internet haut débit** : une réunion s'est tenue à Saint Paul le Gaultier le 16/01/2019 en présence des différents opérateurs. Quelques habitants du Gué-Ory intéressés étaient présents. La Commune était représentée par M. Pascal MONNIER, 1^{er} Adjoint.

◆ **Déchets sacs translucides** : le tarif de 118 € (tarif A) sera appliqué d'office par la communauté de communes pour les foyers qui n'ont pas retiré de sacs au 31/01/2019, avec régularisation ultérieure le cas échéant. M. Rallu informe avoir effectué auprès de la Cchsam, une demande de Point Apport Volontaire enterré sur le parking de la salle polyvalente.

◆ **Taille d'arbres** : la taille des arbres rue des Acacias, place de l'église, cour du presbytère et au Pont-Béhier est à envisager. Vu avec l'entreprise Primault. En attente de devis. Les acacias résidence des Avaloirs ont été taillés par M. Caillard et les branchages évacués par la Commune.

◆ **Lampadaire résidence des Avaloirs** : un lampadaire accidenté doit être remplacé. Devis Citéos : 1885 € ht. Le remplacement sera étudié lors de la préparation du budget primitif.

◆ **Eclairage public rue de la Fontaine** : la vétusté des globes ne permet pas leur nettoyage au risque de les casser.

◆ **Panneaux au lieu-dit « La Rivière »** : les panneaux de lieux-dits et de signalement de virages ont été posés.

◆ **Propreté tables et chaises salle polyvalente** : suite à un incident lors d'une dernière location, une précision sera apportée en ce sens dans le contrat de location afin que le matériel soit impérativement propre pour les locations suivantes. Chaque locataire en étant tenu pour responsable.

◆ **Plaques d'égouts rue des Forges** : des protections en caoutchouc doivent être posées afin de remédier aux claquements.

- ◆ **Déjections canines trottoir rue du Puits Forget (école)** : les propriétaires de chiens sont appelés à surveiller leurs chiens et faire preuve de civisme afin de laisser les trottoirs propres.
- ◆ **Lavoir de l'Escole Corbin** : des ardoises tombées ou cassées doivent être remises en place. Il est signalé qu'une branche de peuplier de la propriété voisine est susceptible de présenter un danger en cas de chute, pour la toiture du lavoir. Contact sera pris avec les intéressés.
- ◆ **Relais d'Assistants Maternelles** : suite à une réclamation d'Escale, le ménage sera fait le lundi matin dès 9h lorsque la salle sera occupée le week-end précédent. L'horaire d'accueil des ateliers est en conséquence décalé à 10h00.
- ◆ **Cantine** : une réflexion doit être menée en concertation avec le SIVOS afin d'anticiper le départ en retraite de la cantinière.
- ◆ **Grand débat public national** : la démarche porte sur 4 grands thèmes que sont la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'Etat et des services publics.
Un cahier de doléances et de propositions est à disposition du public en Mairie aux horaires d'ouverture.
- ◆ **Problèmes de réception TV antenne collective de Mortefontaine** : suite au passage à la TNT, des problèmes de réception sont signalés. Une intervention de l'entreprise Mouetaux a été demandée. En effet, la société « SARL Pays », chargée de ce dispositif, n'existe plus.
- ◆ **Courrier de M. Pichereau, député de la Sarthe** : M. le Député félicite le Conseil municipal et les employés communaux dans le cadre du classement *trois fleurs* *** de la Commune au concours des Villes et Villages Fleuris.
- ◆ **Prochaines réunions :**
CCAS : lundi 18 février à 18h15
Commission des Finances : jeudi 21 février à 20h30 (préparation du budget primitif).
Conseil municipal : jeudi 28 février à 20h30 (vote du Compte administratif) et jeudi 28 mars à 20h30 (vote du Budget primitif).
- ◆ **Demandeurs d'emploi :**
 Au 15/11/2018 : 43 dont 17 hommes – 26 femmes – 35 indemnisables
 Au 15/12/2018 : 40 dont 17 hommes – 23 femmes – 34 indemnisables
 Au 15/01/2019 : 43 dont 17 hommes – 26 femmes – 34 indemnisables

QUESTIONS DIVERSES : Néant

La séance est levée à 23h00.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20190131-001
 D20190131-002
 D20190131-003
 D20190131-004